



## SOMMAIRE

---

AVANT-PROPOS

7

INTRODUCTION

9

L'UNION DES SYNDICATS DES MARAIS DU SUD-LOIRE, D'OÙ VENONS-NOUS ?

13

RÉSEAU HYDRAULIQUE DES MARAIS SUD-LOIRE

21

LES MARAIS, RICHESSE À PRÉSERVER

35

D'HIER À DEMAIN, EN NORD MARAIS BRETON

53

D'HIER À DEMAIN, MARAIS DE GRAND-LIEU ET ACHENEAU/TENU

95

D'HIER À DEMAIN, EN MARAIS D'ESTUAIRE

159

QUESTIONS CROISÉES SUR LE MARAIS : ESPÈCES INVASIVES, GEMAPI

193

AVENIR DES MARAIS DU PAYS DE RETZ

205

CONCLUSION

219

ANNEXES

221

## AVANT-PROPOS

---

Qui de nous ne s'est pas retrouvé, un matin ou un soir, dans cette fraîcheur, ce calme, cet univers formidable : le marais ?

Loin des réseaux bitumés, écarté de l'urbanisation, ce milieu est fascinant en toutes saisons. Le marais a été créé par les hommes au cours de plusieurs siècles afin d'assainir cet espace et en tirer profit par la chasse, la pêche et la richesse des prairies. Ces objectifs atteints, les populations locales et rurales ont pu en vivre, voire, pour un petit nombre, s'enrichir.

La circulation de l'eau a été et est toujours un élément majeur pour le fonctionnement de ce milieu. Zone tampon des bassins versants l'hiver, réserve d'eau douce l'été, les marais assurent plusieurs fonctions au-delà de la production de fourrage.

De nos jours, les appréciations ont beaucoup avancé. Nous parlons de richesses environnementales, aussi bien faunistiques que floristiques. Ceci a entraîné des classements dans nos différents zonages modernes. Les ZNIEFF, ZICO<sup>1</sup>, Natura 2000, zones humides, classement cours d'eau... Les protections ne manquent pas, mais seront-elles suffisantes à elles seules pour préserver ce milieu ?

En effet, différentes actions humaines, et notamment l'élevage herbager, permettent de maintenir cet espace en l'état. Sans cette activité ancestrale, le marais ne serait plus. Et pourtant, les difficultés et les évolutions que traverse la profession agricole ne sont pas moindres. La difficulté de renouvellement des générations d'éleveurs, l'arrivée de nouveaux modes de consommation et de production, des soutiens financiers plus ou moins pérennes, autant d'interrogations et parfois d'incohérences qui m'interpellent.

Tout au long de cet ouvrage, vous allez découvrir des témoignages d'acteurs du marais, d'hier et d'aujourd'hui. Du marais Breton, en passant par le marais de Grand-Lieu et la vallée de l'Acheneau-Tenu en finissant par l'estuaire de la Loire, des témoignages de gens passionnés ont été recueillis qui vous permettront de mesurer tous les enjeux du marais.

Dans cet espace, de la notion de terre nourricière des origines, à celle de la logique économique des dernières décennies, exigeant rendements et rentabilité, nous sommes arrivés aujourd'hui à des priorités écologiques fortes.

Mais ce patrimoine environnemental existant à ce jour pourra-t-il perdurer demain ? Saura-t-on garder les savoir-faire locaux ?



Vache normande en compagnie hibou des marais. Crédit photo Guy Perruchas

François FOREST  
Président de l'Union des Syndicats des marais du Sud-Loire

---

<sup>1</sup> - Voir page « Sigles » en fin d'ouvrage.

## INTRODUCTION

Tout est dans le titre, il est question de marais dans cet ouvrage... Plus précisément, des marais du pays de Retz, situés au sud-ouest du département de Loire-Atlantique, en débordant un peu sur le nord-ouest de la Vendée.

Trois zones de marais reliées entre elles mais trois territoires différents. D'abord le nord du marais Breton-vendéen, depuis le grand étier de Sallertaine jusqu'aux marais de Machecoul. Puis les marais de Grand-Lieu, englobant le pourtour du lac et descendant le cours de la rivière Acheneau/Tenu jusqu'à Rouans. Enfin, les marais d'estuaire, sur la rive sud de la Loire, comprenant toutes les prairies qui voisinent avec le canal maritime de la Basse-Loire, également nommé canal de la Martinière, depuis Corsept jusqu'au Pellerin.

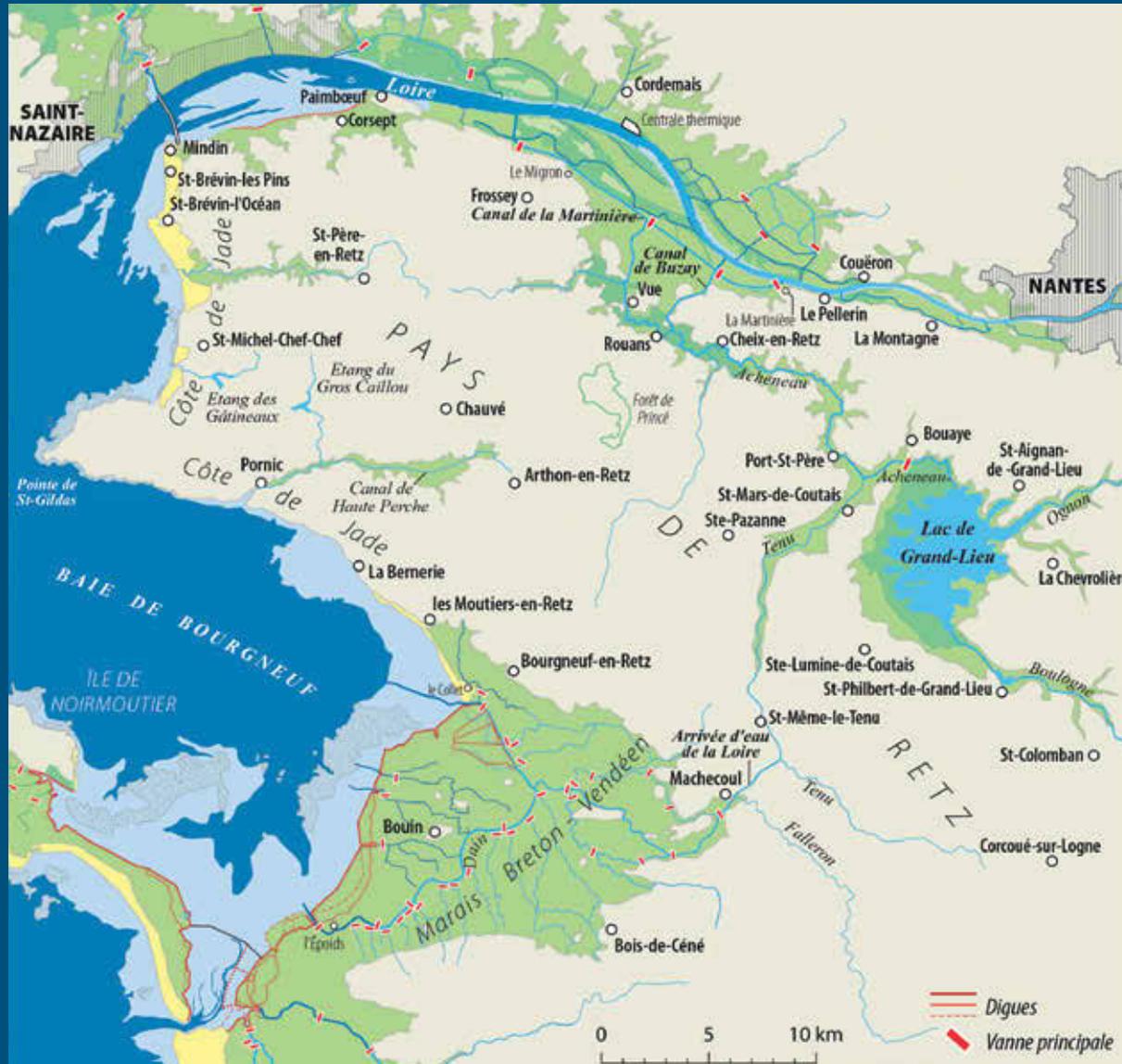
Trois zones humides distinctes, portant chacune une histoire d'une incroyable richesse, façonnées, mises en valeur par des générations de paysans, de pêcheurs, de propriétaires visionnaires. Mais, trois zones interconnectées, reliées dès le Moyen-Âge par un réseau hydraulique naturel, complété de quelques ouvrages, tels le canal de Buzay, le canal de l'Étier, créés pour permettre d'accélérer les écoulements, assainir les marais et mieux les exploiter mais aussi pour faciliter les transports de marchandises.

Un réseau hydraulique qui fut totalement remodelé dans les années 1960 avec un double objectif : améliorer l'écoulement du bassin versant de Grand-Lieu en hiver et, en été, l'alimentation en eau douce de Loire du bassin maraîcher de Machecoul et des fossés du nord marais Breton, via le canal d'Amenée et le Falleron. Cette nouvelle gestion de l'eau, d'une incroyable subtilité, a doté les rivières et canaux du pays de Retz de nombreux ouvrages hydrauliques, orientant le courant de la rivière Acheneau/Tenu vers son aval ou son amont, selon la saison, modifiant par le vannage de Bouaye l'écoulement naturel du lac de Grand-Lieu dans son exutoire, l'Acheneau, et faisant du canal maritime de la Basse-Loire une pièce maîtresse de stockage d'eau douce. Cette gestion de l'eau extrêmement maîtrisée ne fut pas sans provoquer quelques conflits autour des niveaux d'eau du lac, fixés par arrêté préfectoral – le lac, en tant que réserve naturelle, appartenant à l'État. Vers les années 2 000, les principaux ouvrages du réseau hydraulique furent modernisés.

C'est ce réseau qui crée l'unité, le lien, entre les trois territoires de marais abordés dans cet ouvrage.

Mais il est un autre lien, le lien humain : l'association « Union des syndicats des marais du Sud-Loire », créée en 1958, regroupement d'associations locales de propriétaires œuvrant chacune au bon entretien de son marais respectif. Héritière de ceux qui ont façonné ce territoire, elle a mis en place le réseau hydraulique des années 1960. Aujourd'hui, elle porte la parole des propriétaires au sein des instances toujours plus nombreuses intervenant sur les marais.

Dans ce livre, les premières pages retracent l'action des propriétaires, depuis les origines, ayant abouti à cette association « Union des syndicats des marais du Sud-Loire ». Les pages suivantes présentent le fonctionnement du système hydraulique commun aux trois territoires et le SAH (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) qui



Carte des marais du pays de Retz, extraite de *Marais du pays de Retz, géohistoire d'un espace conquis*, Fernand VERGER, géographe. – Bulletin des Historiens du pays de Retz, hors-série 2016.

## LES MARAIS, RICHESSE À PRÉSERVER

### ZONES HUMIDES, FREIN AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Sur la planète, 2/3 des zones humides ont disparu en 100 ans, principalement pour des raisons d'urbanisation. Il est essentiel de sauvegarder celles qui restent car elles ont un rôle primordial pour freiner le réchauffement climatique.

Un des atouts essentiels des zones humides réside dans leur capacité à stocker le carbone, responsable du réchauffement climatique. Les tourbières, qui ne couvrent que 3 % de la surface terrestre, permettent de stocker 25 à 30 % du carbone produit par l'activité humaine. Elles en stockent deux fois plus que l'ensemble des forêts du monde. Hélas, le drainage à des fins agricoles les menace... « *Si une tourbière est dégradée, elle libère le carbone stocké depuis des années ! [...] Pour la France, les émissions annuelles de CO2 de tourbières drainées sont estimées à 2,70 millions de tonnes d'équivalents CO2, ce qui équivaut à environ 30 000 tours du globe en avion !* »<sup>19</sup>

Les zones humides maintiennent notre planète vivante et saine et abritent une biodiversité urgente à préserver. En particulier les oiseaux et 30 % des espèces végétales menacées de disparition. « *Plaines inondables, tourbières, bras morts de cours d'eau, vasières, mangroves... ces milieux humides aux visages multiples offrent bien des services à l'humanité* »<sup>20</sup>

Les zones humides représentent des écosystèmes très importants pour l'homme, au cœur du cycle de l'eau sur terre, avec une formidable fonction d'épuration. En stockant l'eau de ruissellement et lui permettant de s'épandre, elles limitent les effets des inondations. Leur rôle d'éponge atténue les sécheresses et alimente en douceur les nappes phréatiques. Lors des périodes de canicules, elles deviennent d'agréables îlots de fraîcheur par le phénomène d'évapotranspiration. Dans le cadre de la lutte contre la montée des eaux et l'érosion des côtes, une zone humide, faite de vasières, mangroves ou marais salants contribue grandement à la protection du littoral. Par exemple, 200 m de mangroves réduisent de 70 % l'énergie d'une vague.

Nos marais du pays de Retz, du marais Breton en passant par Grand-Lieu, les rives de l'Acheneau et celles de l'estuaire de la Loire, tiennent une place de choix dans ce précieux patrimoine des zones humides. Ils demeurent vivants parce qu'ils sont entretenus, exploités. Tous les témoins rencontrés pour cet ouvrage sont unanimes sur la nécessité de maintenir l'agriculture sur ces territoires où les systèmes extensifs ont toute leur place et sont parfaitement compatibles avec la préservation de la biodiversité. Et ils plaident pour que l'activité d'élevage en marais soit économiquement viable et pas uniquement dépendante des aides environnementales.

« *Il s'agit bien d'une agriculture à part : les méthodes sont différentes, le travail y est beaucoup plus lié au milieu, à la nature, aux aléas... On ne peut pas y travailler de façon intensive. Les marais ont une mauvaise image. C'est pourtant une agriculture extrêmement importante dans le département.* » (Michel Coudriau, éleveur marais de Grand-Lieu, président de la Commission Marais au bureau de la Chambre d'Agriculture 44)

19 - Association Ramsar France

20 - France Nature Environnement.



canards en une nuit, en braconnage ! Mais qu'est-ce qui se faisait autrefois ? Les familles mangeaient le produit de la chasse, et l'air de rien, c'était de la gestion des populations de gibier.

La période de chasse a fondu... Un chasseur témoigne : « Lorsque j'étais jeune, je chassais trois mois et demi de plus par an. Et le canard ne manquait pas avec l'élevage Guerlain ! Quand tu connaissais le terrain, il fallait bien se positionner lors des sorties de chasse Guerlain le samedi matin. Aujourd'hui, forcément, j'en ramène moins. Certaines espèces de canards sont limitées dans leur prélèvement. Les canards migrateurs passent par vagues. Tant qu'il y aura de la migration à tirer, je continuerai à prendre un permis. Après, on verra... »

90 % des canards font leur nid dans le bassin versant du lac. Ils reviennent au lac par les petits cours d'eau en tentant d'échapper aux renards et aux fouines. Cela fait plus de 20 ans qu'on essaie de préserver le canard, en camouflant des boîtes pour la nidification, ce qui permet d'en sauver. Les cigognes vont facilement dévorer un petit canard. Et certains oiseaux n'hésitent pas à manger les œufs de canes. La chasse est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier, mais le chasseur travaille toute l'année puisqu'il nettoie les étangs, entretient et favorise la nidification du gibier.

On déplore sur le lac la présence de nouvelles espèces qui ne sont pas régulées : aigrettes, cormorans, cygnes, hérons... Les busards sont très nombreux. Dommage, on n'a pas le droit d'en prélever... Et on en voit des quantités sur les round-ballers l'été ! Les ibis sont régulés par les gardes nationaux, sur autorisation de l'État, puisqu'ils s'attaquent à d'autres espèces protégées. Mais les chasseurs n'ont pas le droit de les tirer, car les autorités craignent qu'on les confonde avec d'autres oiseaux !!! Le cormoran pullule vraiment, si la réglementation changeait, il serait facilement regulable, ainsi que le cygne.

Maintenant, côté nuisibles, s'ajoutent les sangliers et les rats musqués. La question des sangliers prend de plus en plus d'importance. Ils gîtent dans la réserve nationale, bien tranquilles. Nos battues ne peuvent les réguler. On regrette aussi que la réserve nationale soit totalement fermée.

On a un peu le sentiment que notre avis de chasseurs ne compte pas, d'être méprisés... C'est surtout cela, on demande à être écoutés. »

(Association de chasse Communale Agréée, Saint-Lumine-de-Coutais)



Ognon rejoint le lac, saulaies. Cliché Julien Dixneuf – OlympeCom



Abri de chasse lac de Grand-Lieu. Crédit photo SBVGL



Grand-Lieu, port Saint-Lumine-de-Coutais. Cliché Julien Dixneuf – OlympeCom

où cet ouvrage a été créé, la gestion de l'eau a été artificialisée. On nous a félicité, à une époque, on s'en vantait même, de pouvoir gérer au centimètre près les niveaux d'eau. Cette gestion a permis une mise en valeur des marais de la façade atlantique. Mais il faut aujourd'hui se remettre en question...

Prenons l'exemple du marais Breton. À la suite des travaux des années 60, il y a eu un programme d'entretien exceptionnel. Le marais de Bois-de-Cené était auparavant pratiquement dépourvu de fossés. Et tout a été remarquablement fait, « les fossés et l'eau dedans ». Progressivement, au fil des années, le SAH a reçu la consigne d'augmenter au printemps les niveaux d'eau du marais Breton. Et pendant ce temps, les propriétaires ont baissé les bras sur leurs entretiens de fossés. En parallèle, la déprise agricole en marais commençait, heureusement freinée par la mise en place d'OGAF comportant un engagement d'entretien privatif des fossés. Avec les relevés effectués par le SAH, on a constaté un niveau d'eau plus élevé l'été que l'hiver sur le marais Breton. Conséquence : en faisant monter les niveaux d'eau, on a fait disparaître les roseaux qui fixaient les berges. C'est un peu le même constat sur Grand-Lieu depuis 1995 : le lac s'est agrandi sur les propriétés privées en bordure, en raison de la disparition des roselières.

C'est pourquoi j'utilise le terme de « revenir à une gestion plus naturelle ». Des niveaux hauts l'hiver et bas à la fin de l'été, c'est normal. Il faut laisser des variations de niveaux à une rivière pour que la végétation respire.

**Gérard Monnier, éleveur marais Grand-Lieu** : ne pas supprimer le vannage de Bouaye.

« L'idée a émergé de la part de la DREAL, il y a une dizaine d'années, de supprimer le vannage de Bouaye. Elle est même plus ancienne et ressort régulièrement... »

Pour ma part, je suis sceptique... A-t-on intérêt à retourner à la situation antérieure aux écluses de Bouaye ? À cette époque, les seuils rocheux et le barrage de Pilon rendaient le débit de l'Acheneau très faible. En année sèche, l'eau poursuivait son écoulement vers la Loire et le lac était très bas. En année humide, les marais restaient inondés tout l'été, en particulier ceux de l'Acheneau plus bas que ceux de Grand-Lieu. Donc, certaines années, le marais n'était pas exploitable. Si on retire le vannage de Bouaye, d'une part où fait-on les seuils ? Et d'autre part qu'en est-il de la sécurité d'exondation du lac l'été, les années humides ? La situation serait pire qu'aujourd'hui avec les écluses. J'affirme que si on supprime l'écluse de Bouaye, avec le développement de la jussie les années humides, les marais et l'élevage sont menacés à très court terme. »

**Claude Naud, président du SBVGL** : laisser les niveaux entre les mains de la préfecture.

« Il y a des gens qui pensent qu'il faut confier la gestion de Grand-Lieu aux décideurs locaux. Moi je dis : faites cela et il n'y en a pas pour longtemps, car les élus subissent des pressions énormes et s'il n'existe pas des systèmes de concertation qui réunissent régulièrement les différents acteurs, on peut s'attendre à tout, et notamment que certains élus cèdent à la pression. Concernant les niveaux d'eau, j'aime autant que ce soit la préfecture qui tranche. »

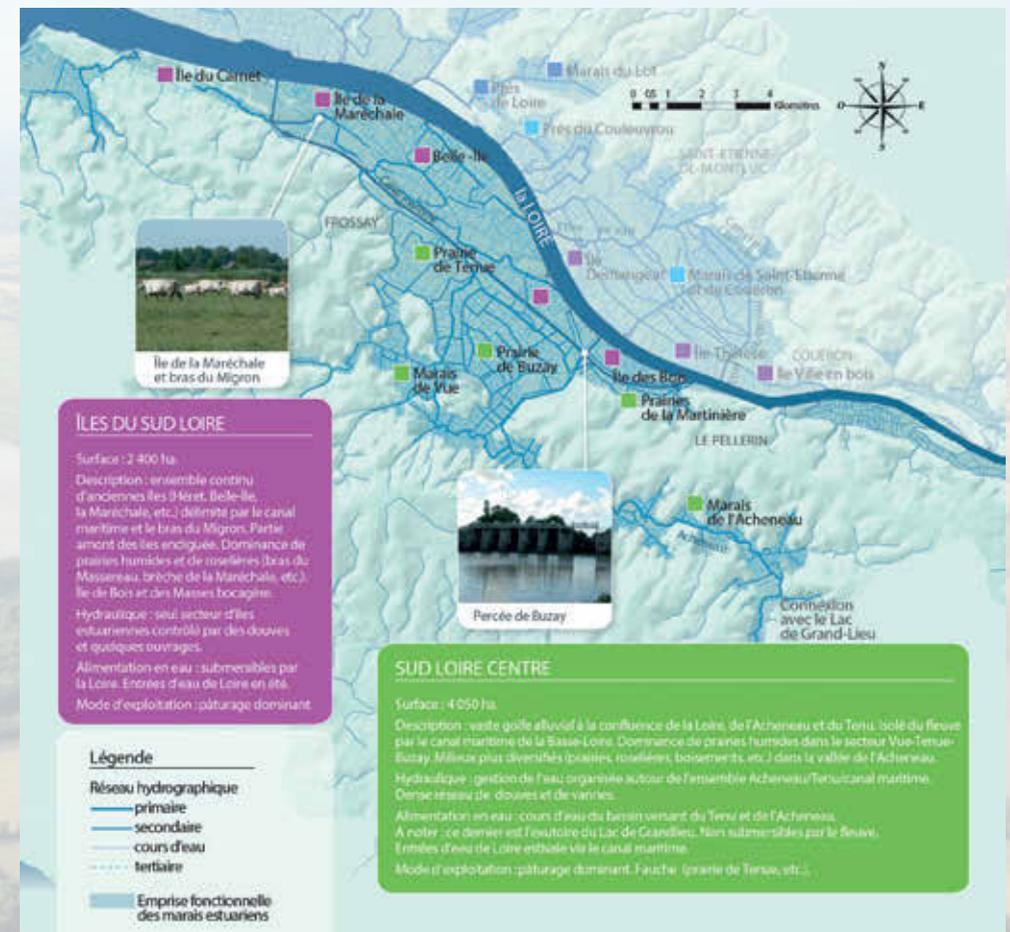


Marais Grand-Lieu, douve des prés neuves, la Tuilerie. Crédit photo SBVGL



Rives Acheneau, Briord. Crédit photo ©GIP Loire Estuaire

# D'HIER À DEMAIN, MARAIS D'ESTUAIRE



Marais estuarien rive sud (vert et fushia) – extrait d'une fiche pédagogique GIP Loire Estuaire intitulée Les marais estuariens de la Loire – le territoire. Création GIP Loire Estuaire

## UN MARAIS FAÇONNÉ DE MAINS D'HOMMES

Dans l'Antiquité, « l'estuaire de la Loire est un immense golfe marécageux parsemé d'îlots. Il va se colmater petit à petit avec l'accumulation de sédiments.<sup>93</sup> » À partir du Moyen-Âge, ce vaste espace naturel est profondément modelé par l'homme, pour exploiter les marais, puis à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la navigation, avec l'aménagement du chenal du fleuve qui aura pour conséquence le comblement de ses multiples bras et le rattachement des îles aux rives. Quelques décennies plus

93 - Estuarium, association de valorisation du patrimoine de l'estuaire.

en passant par le lac, et une deuxième structure couvrant tout le territoire qui s'écoule vers la baie de Bourgneuf. Mais avec ces structures gémapiennes, il faut une structure de gestion de l'eau. C'est le rôle actuel du SAH.

Or, le SAH intervient actuellement sur les deux bassins versants. Va-t-il être coupé en deux ? Je n'ai pas la réponse aujourd'hui. On aurait une partie du SAH tournée vers la baie de Bourgneuf, une autre vers Grand-Lieu/Acheneau et au milieu, l'outil indispensable de la station de pompage de la Pommeraie. Deux scénarios sont envisageables : une structure porteuse que j'appellerais Acheneau/Tenu/Grand-Lieu, avec le personnel déjà en place, la station de la Pommeraie, et qui poursuivrait la gestion hydraulique des ouvrages de la baie de Bourgneuf. Cette continuité hydraulique est primordiale pour l'été. La structure Acheneau/Tenu/Grand-Lieu déciderait des prises d'eau et de ses évacuations l'hiver. La structure baie de Bourgneuf déciderait d'ouvrir les vannes ou pas. Par contre, pour l'alimentation en eau l'été, la même structure devrait tout superviser.

Aujourd'hui on a un outil très satisfaisant, pourquoi casser ce qui fonctionne bien ? Il faut le garder en l'adaptant à la nouvelle législation, la structure gémapienne. Avec, au-dessus, une structure de gestion de l'eau qui ne soit pas forcée de se caler au bassin versant. Notre connaissance de la gestion de l'eau ne doit pas se perdre. Nos outils SAH sont performants, ils peuvent servir aux deux structures gémapiennes, à condition que l'on ne nous demande pas d'aller surveiller des ouvrages du Marais breton sud... »

**Jean-Marie Gilardeau, président de la FNASM : clarifier la répartition des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.**

« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont compétents, directement ou par l'intermédiaire de syndicats mixtes constitués entre eux, en matière de GEMAPI, intégrant aussi « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Dans sa dernière version, la loi prévoit que les EPCI sont compétents « sans préjudice des missions exercées par les associations syndicales de propriétaires » ce qui signifie clairement que les ASA et les ASCO (associations de propriétaires) ne sont pas dépouillées de leurs prérogatives. Reste toutefois à tracer la frontière entre ce qui est du ressort des associations syndicales de propriétaires et ce qui entre dans la sphère d'activité des EPCI et de leurs syndicats mixtes. En pratique, le meilleur moyen d'éviter toute ambiguïté consiste à établir une convention par l'intermédiaire de laquelle sont répartis les rôles entre les unes et les autres. »



Dégâts ragondins rives Ognon – Crédit photos \* Polleniz.



Arrachage jussie - rives du lac- 2018. Crédit photo SBVGL



Jussie Saint-Lumine de Coutais 2017 - Crédit photo SBVGL